



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 27 novembre 2012

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
octobre 2012

Document déposé : Rapport A-34-2004 en date du 12 novembre 2012 de
M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Jocelyne Cyr pour le mois d'octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Jocelyne Cyr
pour le mois d'octobre 2012, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 28 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 27 novembre 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2004

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (J.Cyr)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

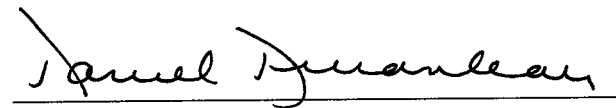
DATE :

Le 12 novembre 2012

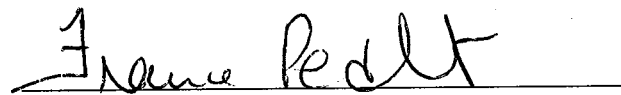
NOM DE L'AUTEUR :

Daniel Duranleau

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 25,00 \$ ✓

RÈGLEMENT 2011- 1 - ARTICLE 6. 4. 1- AUTORISATION

